

Exigence selon EN 1264-4

Avant la pose de la chape, l'étanchéité des circuits de chauffage doit être vérifiée par un essai sous pression d'eau. La pression d'essai ne doit pas être inférieure à 4 bars ni supérieure à 6 bars.

Le contrôle d'étanchéité doit être effectué par l'entreprise d'installation. L'entreprise d'installation confirme le contrôle au moyen de ce procès-verbal et le joint à la documentation du bâtiment.

Projet :	Entreprise d'installation :
Direction des travaux/architecte :	Étape de construction/étage :
Client :	Appartement :
Date de contrôle :	Partie de l'installation :
Contrôle visuel de tous les raccords effectué pour s'assurer qu'ils ont été réalisés correctement. ☐ oui ☐ non	
Les composants de l'installation qui ne correspondent pas à la pression d'essai ont été exclus de l'essai. ☐ oui ☐ non	
Installation complètement remplie et purgée. ☐ oui ☐ non	
Pas de risque de gel pendant l'essai (veiller à la protection contre le gel le cas échéant) ☐ oui ☐ non	
Température ambiante :	 °C
Température de l'eau de chauffage :	 °C
Pression de service maximale :	 bar
Pression d'essai maximale :	 bar
Durée de l'essai (au moins 2 heures) :	 h
L'écart entre la pression d'essai initiale et la pression d'essai finale ne dépassait pas 0,15 bar. ☐ oui ☐ non	
Le chauffage de surface n'a pas montré de fuites pendant la période d'essai. ☐ oui ☐ non	
Client :	Entreprise d'installation :
Direction des travaux/architecte :	

